

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 214-24 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'assistant de prévention à la direction des grands équipements

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmaïs à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévisse - de Alain Thieffenat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Tumar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

• conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 214-24 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'assistant de prévention à la direction des grands équipements**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant d'assistant de prévention est à pourvoir au sein de la direction des grands équipements. Il a pour objet de veiller à la politique de prévention et d'amélioration continue des conditions de travail définie par le conseiller de prévention de l'agglomération.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens
Missions confiées à l'agent	- Développer des dispositifs de prévention et formuler des préconisations notamment en lien avec les activités spécifiques liées aux équipements sportifs - Promouvoir la prévention des risques professionnels dans la direction - Observer le respect des dispositifs de prévention et alerter en cas de constations du non-respect des dispositifs de prévention - Identifier et évaluer les risques professionnels et procéder à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels - Agir en coopération au sein du réseau des assistants de prévention
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de confirmer que le poste d'assistant de prévention de la direction des grands équipements est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : de confirmer que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être de préférence titulaire d'un diplôme de niveau bac,
- justifier d'une expérience en prévention et santé au travail d'un an minimum en cas d'absence de diplôme dans le domaine,
- être détenteur du permis B,
- si possible, avoir suivi les formations suivantes : assistant de prévention, sauveteur secouriste au travail, équipier de première intervention,
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'une collectivité territoriale,
- connaissance des fondamentaux de la prévention des risques professionnels,
- connaissances en conduite de projet,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le contrat et à intervenir le cas échéant.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

214-24 C

Objet de l'acte :

RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'assistant de prévention à la direction des grands équipements

Classification Préfecture :

4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte :

07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20241107-lmc1H32465H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32465H1

Date de transmission en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet:

jeudi 14 novembre 2024